

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023**

Cette séance se déroule en session ordinaire.

**Présents :** Mme N. SCHNEUWLY, Présidente  
Mme C. CHAPPUIS MAROTTA, Vice-Présidente  
Mme A. GUERREIRO, Première Secrétaire  
M. H. LINDER, Deuxième Secrétaire

Mmes M.-F. ASENSIO, M. DE PLANTA, S. MEYLAN FAVRE et M. SALES ROZMUSKI

MM. A. BODMER, G. DEPRES, E. CUENDET, N. DE FELICE, A. GERVAIX,  
O. GIRARDET, G. KALEAS, K. MÄDER A. MOUTHON, J. MUNIER et F. TURRETTINI

Mme C. PAHNKE, Conseillère administrative  
M. P. HORNUNG, Conseiller administratif

Mme J. VELLA, Secrétaire général

**Excusés :** M. B. GIRARDET, Maire  
M. L. MUNIER  
M. J. METRAL

**Procès-verbal :** Mmes E. MONNIN / A. KARAM

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 20h.00 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle excuse M. B. Girardet, Maire, ainsi que **MM. L. Munier** et **Métral**.

### **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 23 MARS 2023**

**Mme la Présidente** énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 15 oui et 3 abstentions.**

### **II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**Mme Pahnke**

#### **1. Démission de M. Guillaume Déprés et M. Alain Gervaix**

Leurs collègues et amis, **Guillaume Déprés** et **Alain Gervaix**, ont présenté leur démission du Conseil municipal, respectivement pour le 28 avril 2023 et le 23 juin 2023. Leurs remplaçants prêteront serment lors des prochaines séances du Conseil municipal. MM. Déprés et Gervaix seront remerciés en fin de séance.

## **2. Crédit supplémentaire – installation d'un amplificateurs GSM – Aile de la Mairie**

L'installation d'un amplificateur GSM a été nécessaire dans l'Aile de la Mairie et a représenté une dépense de CHF 9'800,70 qui fera l'objet d'un crédit supplémentaire en 2023.

## **3. Éclairage – débarcadère de La Belotte**

La Capitainerie a informé la commune que, selon les échanges antérieurs avec la brigade de la navigation et les indications de la CGN, l'éclairage pourra être coupé à partir de 22h.00. L'usage actuel du débarcadère ne nécessitera pas un allumage systématique tôt le matin.

Le changement des feux rouges de signalisation et l'adaptation des horaires de l'éclairage « blanc » seront effectués en une intervention par les SIG, dès réception du matériel, qui s'effectuera en juillet-août. Un dispositif d'allumage forcé, commandé par un interrupteur à clef type CGN, sera également installé, selon leur demande.

**M. Hornung** ajoute qu'un cache-côté terre pour la lumière rouge sera installé par la même occasion pour qu'elle ne dérange pas non plus.

## **4. Genilac – zone de travail - Cologny**

La zone d'installation de ce chantier a dû être adaptée suite la décision du Tribunal fédéral issue du recours de la Commune de Cologny. Cette décision a engendré des travaux préparatoires supplémentaires, dont notamment le dégagement de la zone piétonne et de la piste cyclable.

Par ailleurs, afin de limiter l'impact visuel du chantier, une palissade amovible d'une hauteur de 3m a été installée. Les SIG portent une attention particulière à ce que le stockage des matériaux ne dépasse pas cette paroi. C'est probablement pour cette raison que les riverains n'ont pas vu le dépôt, ni l'assemblage des conduites sur le quai de Cologny. Des travaux qui ont démarré en début d'année 2023. La seule partie visible du chantier est la navigation des barges qui transportent le personnel et immergent les conduites au fond du lac.

Selon les informations disponibles à ce jour, le planning de déploiement de l'infrastructure est respecté.

Afin de répondre plus amplement aux interrogations des membres du Conseil municipal, les SIG proposent d'organiser une visite du chantier à leur intention.

Le système de signalisation sonore de la grue a été changé. Il s'agit d'un nouveau système dit « cri du lynx » qui a été homologué. Il présente une moindre identification tonale sonore dans le bruit de fond urbain.

## **M. Hornung**

### **1. Ouverture des installations de Genève-Plage**

Genève-Plage ouvrira ses installations le samedi 13 mai 2023 et les fermera le dimanche 8 octobre 2023.

Les Colognotes bénéficient d'une remise de 50 % sur les cartes de 10 entrées ou les abonnements, si l'achat est effectué auprès de la réception de la Mairie.

## **2. Campagne de sensibilisation aux écopoints – samedis 11, 18 et 25 mars 2023**

Lors de cette campagne de sensibilisation, un questionnaire a été remis aux usagers. Les points principaux suivants sont ressortis, à savoir :

- 94% des visiteurs interrogés habitent la commune de Cologny ;
- 55% savent que le tri des déchets de cuisine est un enjeu cantonal ;
- 57% considèrent trier systématiquement ou presque leurs déchets de cuisine ;
- 56% disposent déjà d'une poubelle verte et près de 95% d'entre eux sont satisfaits de son usage ;
- 25% ont des doutes pour effectuer le tri des déchets, tout particulièrement dans la distinction PET et autres plastiques (de manière secondaire cartons souillés, tétra pack, couvercles de bocaux) ;
- 35% avaient connaissance de la loi genevoise qui rend le tri des déchets obligatoire ;
- 70% des personnes se disent sensibles à la nécessité de réduire nos déchets à la source (même si elles n'appliquent pas encore bon nombre des suggestions proposées).

Une campagne de cette ampleur en fin d'année est prévue en fin d'année afin de voir si l'éducation qui a pu être prodiguée durant ces premiers week-ends aura pu avoir un certain effet.

## **3. Certificat « Ordonnance bio » et « Bio Suisse »**

Sur la base du contrôle effectué le 9 mars dernier, bio.inspecta AG a confirmé que la commune continue à remplir les exigences liées à l'ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique (Ordonnance bio) et à celle de Bio Suisse.

Elle a ainsi délivré le renouvellement du certificat y relatif valable jusqu'au 31 décembre 2024.

## **4. Mise à jour du plan directeur communal – stratégie d'évolution de la zone 5**

L'office de l'urbanisme a répondu à la commune en date du 28 mars 2023 concernant sa stratégie d'évolution de la zone 5. Il considère que l'opportunité n'est pas suffisamment démontrée et estime à ce stade que la justification apportée est non recevable.

En effet, il apparaît à la lecture du dossier que l'opportunité n'est pas suffisamment justifiée sur des périmètres où la méthodologie qui permet d'exclure toutes dérogations laisse place à différentes interprétations. La volonté de préserver les propriétaires de l'iniquité de traitement serait alors la seule motivation d'exclure l'ensemble du territoire de périmètres de densification accrue.

Considérant l'impact de ce principe dans le cadre plus large des orientations du plan directeur communal, et avant d'entamer toute procédure ultérieure en lien avec l'ouverture de la consultation publique du dossier, l'office de l'urbanisme invite la commune à, soit reconsidérer les conclusions de la stratégie zone 5 présentée, ouvrant, cas échéant, des périmètres à une

densification accrue selon des critères précisés en contrepartie, soit à compléter l'argumentaire développé nécessaire à la recevabilité de la démonstration

Le Conseil administratif a demandé au bureau d'architectes Tanari de lui faire part de ses remarques quant aux commentaires de l'office de l'urbanisme dont le retour était attendu à fin janvier 2023. Or, cela pose problème puisque la commune devait avoir un PDCom en force pour le 30 juin de cette année. M. Tanari n'aura donc pas le temps d'achever ce processus.

Une séance de la commission de l'urbanisme & du développement va être rapidement mise sur pied pour pouvoir rediscuter de tous ces points. D'autre part, **M. Hornung** a écrit personnellement au Conseiller d'Etat en charge pour lui faire part du fait que le retard qui a été pris par les organismes cantonaux pour rendre leur verdict a des conséquences. Une prolongation d'au moins six mois a été demandée pour avoir la possibilité de retravailler et de rendre en force le nouveau PDCom. Me Bellanger a été également sollicité sur ce sujet.

## **5. Fondation Martin Bodmer – visite guidée de l'exposition**

**M. Hornung** rappelle qu'une invitation vous a été adressée pour la visite guidée de l'exposition « Trésors enluminés de Suisse » le 3 juin à 14h.00. Il remercie celles et ceux qui n'ont pas encore répondu de le faire.

## **6. Centre aéré de Pâques – compte rendu**

Ce centre aéré (C.A.), organisé par les TSHM, s'est déroulé du 17 au 21 avril sur toute la journée, de 8h.30 à 18h.00, au lieu d'une demi-journée. Il permet d'accueillir des enfants de 6 à 11 ans.

Les deux dates dévolues initialement aux inscriptions les 22 et 24 mars se sont soldées par une date unique. En effet, compte-tenu de l'engouement des familles lors du 22 mars 2023 l'entièreté des places a été prise en 1h15, ce qui a nécessité l'annulation de la seconde date prévue à cet effet.

Au vu des demandes et besoins croissants des familles colognotes le nombre de places a été augmenté passant ainsi de 25 à 31. Enfin, la particularité de ce C.A a été de favoriser l'accueil d'une enfant porteuse d'un handicap.

Les TSHM ont sollicité le Fond Inclusion FASe (FInc) afin de bénéficier à la fois d'un financement mais également d'une monitrice formée pour la prise en charge d'enfants à besoin spécifique.

La semaine a été ponctuée par une diversité d'activités telles que des jeux de société, tir à l'arc, ateliers bricolages, sports en plein-air, danse et chorégraphie...

Par ailleurs, deux sorties ont été organisées l'une à AirLoop et la seconde à la maison du célèbre chocolatier Cailler et au musée de l'électricité (Electrobroc).

La semaine s'est clôturée par un moment convivial autour d'un barbecue en présence des familles et d'une chorégraphie de danse improvisée en guise de spectacle de fin. Ce moment de clôture est toujours une occasion d'échanges et de partages avec les familles qui saluent unanimement l'intérêt, le besoin, la qualité et la richesse des centres aérés proposés, et plus spécifiquement, à la journée durant les vacances de Pâques qui depuis leur allongement impose de fait, à de nombreuses familles, de trouver des nouvelles solutions de prises en

charge. Ce C.A est aussi une occasion de favoriser la mixité culturelle, la rencontre, le vivre ensemble et par là-même de renforcer la cohésion sociale.

### **III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **a) Entrée en force de la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 15 février 2023**

**Mme la Présidente** informe que la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 15 février 2023 relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre, qui vous a été présentée lors de votre séance du 23 mars 2023, , peut entrer en force, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'Etat, conformément à l'article 60D, alinéa 1, lettre b, de la loi sur l'administration des communes.

#### **b) Voyage du Conseil municipal**

Le programme du voyage du Conseil municipal qui aura lieu du 18 au 21 mai 2023 est remis aux membres du Conseil municipal.

#### **c) Cérémonie du 1<sup>er</sup> juin**

Comme chaque année, la société de la restauration et du 1<sup>er</sup> juin invite les membres du Conseil municipal à la Commémoration du débarquement des troupes confédérées à Genève sur l'esplanade du Port-Noir. Une invitation leur est remise afin de pouvoir accéder à la tribune officielle. Toutes les informations utiles y sont mentionnées.

### **IV. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Aucune proposition n'est présentée.

### **V. RAPPORTS DE COMMISSION**

#### **➤ Culturelle du 15 mars 2023**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Sur la page de garde, rectifier : **M. de Felice** était absent lors de cette séance.

**M. Hornung** signale une erreur au début de la page 9. Il convient de lire [ Ils rendent CHF 90'000.- la première année (et non pas CHF 99'000.-).

**Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**Mme la Présidente** indique que le préavis de la page 9 fait l'objet d'un projet de délibération au point 8 de l'ordre du jour.

➤ **Finances du 5 avril 2023**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

A la page 14, **Mme Sales Rozmuski** signale que lorsqu'elle évoquait à la page 14 le fait que la taxe professionnelle pourrait être supprimée, elle avait ajouté qu'il fallait trouver de nouvelles idées pour pallier cette éventuelle suppression.

**Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

**Mme Sales Rozmuski** revient sur l'intervention de **M. J. Munier** qui figure à la fin de la page 13 et au début de la page 14 du procès-verbal de la commission, quand il mentionne que la thésaurisation s'explique par la lenteur de réalisation des investissements, c'est-à-dire par le fait que la commune planifie des investissements qu'elle n'arrive pas à réaliser. **Mme Sales Rozmuski** se dit qu'hormis durant la période Covid, où tout était gelé, ce n'est pas une fatalité. Elle s'interroge sur les raisons pour lesquelles la commune n'arrive pas à réaliser ces investissements dans un délai plus court. Elle se demande ce qui pourrait être fait pour accélérer ces investissements. Le Conseil municipal devrait-il trouver un consensus, cette année encore – sachant que, l'année prochaine, la période des élections débutera –, pour que les investissements puissent être réalisés ?

**M. J. Munier** prend la parole en tant que président de la commission des Finances. Il y a deux problèmes. Le problème le plus important, c'est celui que la commune n'investit pas assez, alors qu'elle a les moyens de le faire. Le deuxième problème, qui est un peu plus de la responsabilité de la commission des finances, c'est que la commune prévoit des choses qu'elle ne réalise pas, en tout cas pas dans les temps prévus. Cela, la commission peut le corriger, c'est-à-dire qu'elle peut être moins ambitieuse au niveau du budget. La commune ne fera pas plus mais, au moins, elle fera ce qu'elle a dit. Et pour faire plus – c'est le premier point que **Mme Sales Rozmuski** évoque –, il y a de nombreuses pistes. Toutes les commissions sont concernées pour faire plus en termes d'investissements. Mais **M. J. Munier** pense qu'il faut continuer à travailler sur au moins faire ce que la commune a dit, et ne pas être trop optimiste ou trop irréaliste, parce que cela fait effectivement thésauriser. Cela a fait thésauriser près de CHF 5 millions par an sur les quinze dernières années. Ce n'est pas un problème qui est propre à la commune de Cologny, c'est un problème qui est propre à toutes les communes du canton, parce qu'elles ont de très mauvaises évaluations fiscales, qui poussent à la thésaurisation – une espèce de largesse : l'on peut se permettre de proposer de très nombreuses choses et l'on fera ensuite quand on peut. C'est vrai que ce problème est un peu plus global et la Commune de Cologny ne pourra pas le résoudre. Par contre, pour ce qui est de faire les choses qu'elle a dites dans un temps raisonnable, **M. J. Munier** pense que Cologny peut s'améliorer sur ce point.

**Mme Sales Rozmuski** relève que **M. J. Munier** a évoqué, lors de la commission, des investissements en matière d'économies d'énergie, de mobilité, d'éclairage, etc. Ne serait-il pas envisageable de faire une liste des projets prioritaires pour donner cette impulsion ?

**Mme Pahnke** signale que le Conseil administratif travaille à affiner et à accentuer la liste des projets d'investissement en termes de calendrier, c'est-à-dire d'exécution dans le temps. En effet, au niveau opérationnel, il ne suffit pas de prévoir tel ou tel projet, qui va geler un certain nombre de millions, sachant que, matériellement, il y a trois cent soixante-cinq jours par an.

Le Conseil administratif attend de l'administration qu'à chaque projet soit adossé un calendrier de mise en œuvre, qui débute véritablement au commencement, en indiquant concrètement combien de temps il faudra pour réaliser ce projet, entre les séances de commission, les décisions, la période d'appel d'offres, les autorisations de construire, etc. Souvent, **Mme Pahnke** constate que la commune est trop optimiste ou trop théorique, en se disant qu'elle construira tel objet ou réalisera tel projet en 2023 ou en 2024, alors que, si l'on se penche sur le calendrier de mise en œuvre, l'on se rend vite compte que ce n'est pas en un an que ce projet sera réalisé, ni en deux ans, mais peut-être en cinq ans, même sans recours de quiconque et en travaillant tous bien. Or, cela gèle de l'argent et justifie le fait de demander des impôts, par exemple. Cela signifie thésauriser à tort parce qu'en définitive, cet argent ne sera pas utilisé en 2023 ou en 2024 mais peut-être en 2028. C'est pourquoi il faut un calendrier du début de la première discussion jusqu'au moment où l'on coupe le ruban. Le Conseil administratif s'est attelé à ce travail. Rome ne s'est pas construite en un jour, mais le calendrier s'affine d'année en année.

**M. J. Munier** ne voulait pas le mentionner ce soir mais, comme **Mme Pahnke** l'a mentionné, il souligne que ce n'est pas seulement un problème d'optimisme, c'est aussi un problème d'amateurisme dans l'élaboration des calendriers. Cela a été dit il y a très longtemps. L'amélioration du calendrier va permettre de faire ce que l'on a dit, mais elle ne va pas permettre pour autant de faire les investissements prioritaires en premier ou avec une plus haute probabilité à temps. La remarque de **Mme Sales Rozmuski** est pertinente : il faudrait définir des priorités, notamment avec les grands axes thématiques qui ont été décrits en commission des finances, qui sont liés au développement durable, des secteurs où le privé probablement ne sera pas aussi performant que l'Etat parce que c'est un investissement moins rentable mais qui, pour la collectivité, a une autre valeur ajoutée. C'est là où il faut aller en priorité. Et la deuxième étape, celle d'avoir des calendriers professionnels, reste à assumer, bien évidemment.

**Mme la Présidente** annonce que les préavis des pages 16 et 17 feront l'objet d'un projet de délibération qui sera présenté au Conseil municipal lors de sa séance du 11 mai prochain.

## **VI. PRESENTATION DES COMPTES 2022**

**Mme la Présidente** passe la parole à **Mme Pahnke** pour présenter le sujet.

**Mme Pahnke** relève en préambule que les membres du Conseil municipal auront tous pu lire le procès-verbal de la commission des finances et consulter les documents relatifs aux comptes 2022. Puis, elle procède à la présentation.

### Compte de résultat

Le résultat 2022 est de CHF 17'277'968.-.

Il s'explique principalement par les recettes fiscales supplémentaires enregistrées, notamment pour les personnes physiques.

Ce résultat est supérieur de CHF 17'261'854.- par rapport au résultat budgété de CHF 16'114.-. Il servira à financer nos investissements en cours et nos projets futurs.

**Mme Pahnke** constate qu'il s'agit là de la problématique éternelle de la commune, entre les estimations fiscales de l'Etat sur lesquelles il faut se baser pour élaborer le budget et, trois mois plus tard, les chiffres de ce qui a effectivement été réalisé, avec toujours un delta. Coligny n'est pas la seule commune dans ce cas, mais c'est un problème sans fin.

### Impôt sur le revenu et la fortune (personnes physiques)

Sa valeur est de CHF 45'809'064.- pour un budget de CHF 32'807'000.-. Soit un écart positif de CHF 13'002'064.- (+40 %) par rapport au budget.

### Impôt sur le bénéfice et le capital (personnes morales)

Sa valeur est de CHF 491'476.-. Soit un écart supérieur de CHF 37'476.- (8 %) par rapport au budget.

### Reliquat de centimes additionnels (impôts à encaisser)

Le reliquat se monte à CHF 35'318'546.-. Il a diminué de CHF 13'682'212.-.

L'adaptation de sa provision de 30% a généré une variation favorable dans les comptes de CHF 4'104'663.-

### Dettes bancaires

La commune n'a pas de dette bancaire en 2022.

### Investissements terminés

Cinq investissements relatifs au patrimoine administratif sont terminés en 2022 :

- Fours 16 – concours d'architecture (délibération du 01.11.2017, remplacée par celle du 23.06.2022, toujours en cours)
- Aménagement d'une crèche – Les jardins de la Gradelle
- Yacht Club – participation à la construction d'un local fermé
- CSC – prêt remboursable sans intérêts (non actionné), qui avait été octroyé en lien avec la problématique du Covid
- Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain 2022 (FIDU)

Un investissement relatif au patrimoine financier est terminé en 2022 :

- La Closerie – rénovation du restaurant

Les crédits votés ont tous été respectés.

### Crédits supplémentaires

Le total des crédits supplémentaires est de CHF 8'726'712.-, dont près de 50% sont dus à l'incidence de la réévaluation du placement financier (perte non réalisée), près de 40% sont dus

à la réévaluation des immeubles du patrimoine financier (MCH<sub>2</sub>), 6% sont dus au bouclage des comptes fiscaux de l'Etat de Genève, et 2% sont dus aux autres crédits supplémentaires du compte de résultat.

#### COVID-19

La pandémie mondiale due au coronavirus COVID-19, qui a débuté en 2020 en Suisse, n'a pas eu d'impact en 2022 sur le plan financier et sur les projets communaux.

**Mme la Présidente** remercie **Mme Pahnke** pour le travail effectué.

**M. J. Munier** remarque que **Mme Pahnke** a mentionné que la pandémie mondiale due au Covid n'a pas eu d'impact. Cela n'a pas eu d'impact négatif mais, si l'on connaît un peu la situation économique du canton, cela a très probablement eu un impact positif.

## **VI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

Aucune proposition individuelle ou question n'est présentée.

## **VII. PROJETS DE DELIBERATION**

### **a) Ouverture d'un crédit de réhabilitation de CHF 970'000.- destiné à la réalisation des travaux de reconstruction des chambres et des collecteurs EU et EP au chemin de la Gradelle / chemin David-Munier**

**Mme la Présidente** passe la parole à **Mme Pahnke** pour présenter le sujet.

**Mme Pahnke** explique, comme M. le Maire l'avait annoncé lors d'une séance de commission des routes et espaces publics, que les travaux de reconstruction des chambres et des collecteurs d'eaux usées et d'eaux de pluie au chemin de la Gradelle / chemin David-Munier doivent être réalisés avant la réalisation des aménagements en surface de l'axe Frontenex. Depuis la séance de commission, ces travaux ont pu être chiffrés. Ils s'élèvent à CHF 970'000.-, dont la quasi-totalité sera prise en charge par le FIA en ce qui concerne les travaux de réhabilitation. Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à voter ce crédit de réhabilitation, de manière à pouvoir démarrer les travaux et, ensuite, présenter la note finale au FIA pour le remboursement.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

**La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit de réhabilitation de CHF 970'000.- destiné à la réalisation des travaux de reconstruction des chambres et des collecteurs EU et EP au chemin de la Gradelle / chemin David-Munier est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

b) Ouverture d'un crédit de réfection de CHF 112'000.- destiné à la mise sous tuyau du ruisseau Le Moulanais

**Mme la Présidente** passe la parole à **Mme Pahnke** pour présenter le sujet.

**Mme Pahnke** indique que cette délibération a également trait à la réfection d'un collecteur. Il s'agit de la canalisation du ruisseau Le Moulanais. Ce projet a été chiffré. Il s'élève à CHF 112'000.-. Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à voter l'ouverture de ce crédit afin de pouvoir réaliser les travaux.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

**La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit de réfection de CHF 112'000.- destiné à la mise sous tuyau du ruisseau Le Moulanais est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

c) Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 327'000.- destiné aux travaux de construction de trottoirs traversants à la route de La-Capite aux croisements avec les chemins Faguillon, de la Fraidieu, de Ruth et du Pré-Langard

**Mme la Présidente** passe la parole à **Mme Pahnke** pour présenter le sujet.

**Mme Pahnke** mentionne que le titre de ce point à l'ordre du jour est erroné, puisque la commission du 2 février dernier a expressément exclu le chemin des Fours. Celui-ci est donc bien exclu de la délibération soumise ce soir au Conseil municipal. Pour le reste, la commission a préavisé à l'unanimité le projet de trottoirs traversants, que le service technique a chiffré. Il s'élève à CHF 327'000.-, raison pour laquelle le Conseil administratif invite le Conseil municipal à voter l'ouverture de ce crédit nécessaire pour réaliser les travaux.

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

**M. J. Munier** rappelle que, pour le chemin des Fours, la commune avait un projet de piste cyclable. Il souhaite savoir où en est ce projet.

**M. Hornung** répond que le projet sera présenté à la commission des routes qui est agendée au 9 mai prochain.

**M. J. Munier** motive sa demande par le fait qu'il croise toujours de nombreux vélos, trottinettes et autres véhicules « soft » en sens inverse. Il signale par ailleurs qu'il y a beaucoup de déjections canines en ce moment sur les trottoirs de la commune. Il y a une recrudescence.

**Mme la Présidente** le signalera aux services compétents. S'il y a une recrudescence des déjections canines, il peut aussi y avoir une recrudescence des contrôles.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 327'000.- destiné aux travaux de construction de trottoirs traversants à la route de La-Capite aux croisements avec les chemins Faguillon, de la Fraidieu, de Ruth et du Pré-Langard est acceptée à l'unanimité des membres présents.

d) Octroi d'une subvention unique d'investissement destinée au financement partiel du projet de rénovation et de transformation du Théâtre du Crève-Cœur pour un montant de CHF 100'000.-

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. Hornung** pour présenter le sujet.

**M. Hornung** mentionne que les activités et travaux envisagés dans le bâtiment abritant le Théâtre du Crève-Cœur (et non pas directement dans le théâtre lui-même) ont été présentés lors de la séance de la commission culturelle du 15 mars dernier. Les membres du Conseil municipal ont pu en prendre connaissance dans les notes de ladite séance. L'association demande à la commune un soutien financier pour son projet de rénovation et de transformation des locaux situés au-dessus du théâtre. Un préavis favorable a été émis par la commission culturelle pour l'octroi d'une subvention unique de CHF 100'000.- conditionné à la signature préalable par le Conseil administratif d'une convention de modalité de subventionnement et de contre-prestations liant la commune et l'Association du Théâtre Le Crève-Cœur. Le détail des conditions est d'ores et déjà défini dans le procès-verbal de la commission, auquel **M. Hornung** invite les membres du Conseil municipal à se reporter s'ils devaient avoir des questions à ce sujet.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'octroi d'une subvention unique d'investissement destinée au financement partiel du projet de rénovation et de transformation du Théâtre du Crève-Cœur pour un montant de CHF 100'000.- est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## Allocutions

### Allocution de M. Déprés

Chers collègues,

*Aujourd'hui marque la fin de mon mandat de trois ans en tant que Conseiller municipal dans notre belle commune de Cologny. C'est avec un mélange de fierté et de tristesse que je vous dis au revoir.*

*Au cours de ces trois dernières années, j'ai eu le plaisir de siéger dans plusieurs commissions, notamment la culturelle, les routes et espaces publics, les écoles et le sport. J'ai pu travailler avec des personnes compétentes, engagées et qui ont su faire preuve de patience avec mes premiers pas en politique. Comme je l'ai dit à plusieurs d'entre vous déjà, cela a été un plaisir de travailler avec vous et je continuerai bien volontiers à travailler de manière ad hoc, en dehors du Conseil*

municipal, sur des projets relatifs à la commune. Mes parents restent habiter ici et je serai très souvent dans les parages également.

Je tiens également à remercier Marc Nemeth qui a accepté de reprendre mon rôle de conseiller municipal. Marc est un membre actif et impliqué dans notre commune. Il est architecte de profession et je suis convaincu qu'il apportera une contribution précieuse dans les différents projets que la commune devra mener.

Merci à tous pour cette expérience inoubliable et pour votre dévouement à Coligny. Je vous souhaite le meilleur pour la suite.

### **Allocution de M. Gervaix**

C'est bien sûr émouvant de quitter ce Conseil municipal après douze ans d'exercice pendant lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir, également à présider certaines commissions et même à être Président de ce Conseil.

Mon discours ne sera pas long, puisque vous m'avez suffisamment entendu durant cette dernière décennie. Sachez que j'ai toujours essayé d'être le plus sincère possible dans les causes que je défendais, et toujours pour le bien des communiens.

J'aimerais surtout vous remercier, individuellement et dans votre ensemble, pour les riches échanges que nous avons eus. J'ai toujours pensé et je continue à penser que l'intelligence collective est meilleure que l'intelligence individuelle. J'ai été beaucoup nourri par les discussions que nous avons eues. Nourri parfois en prenant cela de façon positive, parfois en rejetant ce qui était dit, mais peu importe, finalement, c'était l'échange qui était important et je sors grandi de ces discussions. Merci d'avoir partagé toutes ces discussions. Même s'il y a parfois des oppositions, elles ne sont jamais fondamentales et, bien au contraire, je pense que nous avons tous la volonté d'aller de l'avant et d'en faire profiter l'ensemble de notre commune.

J'aimerais aussi remercier mon épouse qui est venue ce soir. J'avais déjà une activité professionnelle très intense et j'étais rarement à la maison. Elle a accepté de me suivre dans cette passion-là. Ensuite, quand je lui ai dit que j'allais faire de la politique, elle m'a encore suivi dans cette passion-ci. Merci, Joëlle, pour ces années de sacrifices, dirais-je, bien que je sache que tu comprenais un tout petit peu que c'est la passion qui nous anime et que c'est un moteur important qu'il ne faut jamais trop brider.

Je quitte le Conseil municipal non pas par dépit, mais avec regret. Mes activités professionnelles sont toujours aussi importantes – je vieillis et je fais donc peut-être les choses un peu moins vite – et j'ai encore créé une petite start-up, MedTech, il y a quelques mois. Cela me demande beaucoup d'investissement supplémentaire pour essayer de l'amener à fonctionner. A des moments, il faut faire des choix dans la vie – vous en avez tous fait, à certains moments. Mon choix, c'était de m'arrêter, mais je garderai un souvenir très ému de ces douze ans et je vous remercie d'avoir contribué à cette émotion.

Ce sera Georges Arendrup qui reprendra ma place dès le mois de juin. Je lui souhaite aussi beaucoup de plaisir à partager cette expérience.

### **Allocution de Mme la Présidente à l'attention de M. Gervaix**

*Je ne connais pas particulièrement bien Alain. Mais après la séance de la commission ad hoc de lundi dernier sur les liens d'intérêts, je me suis dit que j'allais vous faire des révélations. Alain Gervaix étant quelqu'un de brillant, je vais vous parler de sa constellation, que je connais mieux.*

*Pour commencer, il est le fils de Gilbert et Pierrette. Ensuite, il est le frère de Christian, le vendeur de la première voiture un peu pourrie mais frime de mon mari. Puis, tout le monde le sait, il est le mari de Joëlle, très appréciée et reconnue dans la commune pour son investissement sans faille pour diverses causes, dont le centre culturel du Manoir qu'elle préside avec brio depuis 2014. Il est donc le mari de la sœur du meilleur ami de mon mari. Il est également le père de trois enfants, Bastien, Camille et Antonin, dont je n'entends que des louanges. Et oui, il est le père des petits-enfants de mes voisins. Enfin, aux HUG, il y a une trentaine d'années, il était le chef de clinique de ma meilleure amie qui passait son FMH. Déjà à l'époque, elle me disait qu'il avait de l'avenir. On voit où cela l'a mené, Monsieur le Professeur : une brillante carrière au sein d'une institution publique. Humaniste, il a complété sa carrière par un volet politique à Cologny où il est l'ami de tous. Voilà, j'ai fait le tour de ses différentes facettes : un homme remarquable, écouté, dont nous allons devoir prendre congé.*

*En espérant ne pas avoir dévoilé des liens trop secrets, au nom de tout le Conseil municipal, je te souhaite plein succès dans tes nouveaux projets, dont ton invention « Pneumoscope ». Merci pour le travail au Conseil municipal et bonne suite !*

### **Allocution de Mme la Présidente à l'attention de M. Déprés**

*Lors de ce Conseil municipal, après un peu moins de trois ans, nous prenons congé du benjamin du groupe PLR, notre cher Guillaume Déprés.*

*C'est avec grand regret que nous le voyons partir. Il a amené de la fraîcheur dans notre groupe et au Conseil municipal, sa jeunesse lui permettant de dire les choses comme il le pense. Très curieux, il a posé beaucoup de questions sur le fonctionnement du Conseil. Il s'est vite intégré et s'est bien investi, répondant toujours présent, tant pour le Conseil, les commissions et le parti. Heureusement, il nous a promis de continuer à œuvrer.*

*Après avoir terminé ses études et trouvé son emploi, il s'est attelé à chercher un logement. Pour les jeunes, ce n'est pas simple, et encore moins à Cologny où les loyers atteignent des prix stratosphériques, à moins d'avoir la chance de bénéficier d'un logement communal. Comme Guillaume est un jeune homme volontaire et libéral dans l'âme, il s'est finalement décidé à devenir propriétaire et à quitter sa commune tant aimée. Heureusement, il ne va pas bien loin, en ville de Genève, juste à la frontière de Cologny. Qui sait, un jour, il sera élu peut-être en ville de Genève et nous pourrons créer des ponts, à défaut d'une traversée.*

*Notre Guillaume le Conquérant nous manquera, spécialement dans les commissions où il a siégé, soit la culturelle, les écoles, les routes et espaces publics, et les sports. Il sera remplacé par un nouveau conseiller municipal, Marc Nemeth, avec un autre profil qu'il conviendra de mettre au mieux à profit.*

Personnellement, Guillaume va me manquer car j'ai eu énormément de plaisir à le côtoyer et échanger des idées avec sa vision de jeune. Nous perdons un excellent élément de notre relève. C'est dommage mais c'est la vie, et particulièrement le lot de la politique municipale.

*Cher Guillaume, au nom de tout le Conseil municipal, je te souhaite bon vent, et reviens nous voir !*

### **Allocution de M. Hornung à l'attention de M. Gervaix**

*Cher Alain,*

*Tu as décidé de raccrocher ton tablier dans les prochaines semaines, après douze ans de service ininterrompus, et donc une présence sur trois législatures. Fidèle à la commission des sports, que tu auras accompagnée durant tes trois législatures, tu représentas également de manière assidue les commissions culturelle, entretien des bâtiments, constructions et sociale. Tu présidas d'ailleurs cette dernière durant ta deuxième législature, et présides encore pour quelques semaines la commission de l'urbanisme. Tu occupas la fonction de vice-président du Conseil municipal en 2015-2016, pour finalement également le présider durant l'année 2016-2017.*

*Tu nous avais prévenus que ton départ du Conseil municipal allait arriver, mais compte tenu du moment auquel tu as commencé à nous en parler et l'annonce qui nous est parvenue récemment, on peut imaginer que ce ne fut pas une décision facile. Alors, l'unique commentaire que je voudrais te faire et que je détaillerai quelque peu est de te retourner cette fameuse maxime que tu prononças un soir alors que nous nous étions retrouvés lors d'une fête des voisins à la maison, un petit groupe d'amis à deviser de l'actualité du moment et notamment de la disparition d'une personnalité que tu reconnaîtras. Tu affirmas à son endroit : « Il va nous manquer. »*

*Je vois à ton sourire que tu te souviens de ce moment, un soir d'été tard, alors que loin de toi grenouillait l'envie de prendre la décision qui me fait prendre la parole aujourd'hui. Tu te souviens de ces mots, que tu semblais avoir philosophiquement réfléchi et dont tu avais pesé chaque syllabe, et de la personne à qui ils étaient destinés, à une heure où il est difficile de retenir la nuit. Mais c'est une histoire entre toi et nous.*

*Alors, à mon tour de te paraphraser et de t'exprimer ce que beaucoup ici pensent, et moi-même pour une fois devant tous, mais ne le diront peut-être pas : tu vas vraiment nous manquer.*

*Tu as des convictions que tu as toujours su exprimer et défendre dans le cadre des commissions auxquelles tu as appartenu ou au sein de ce Conseil.*

*Tu as des qualités d'humanisme, de générosité et de partage auxquelles tu as pu faire bénéficier les commissions, notamment sociale, dans leur organisation. Tu as des qualités de meneur de personnes que tu as pu bien humblement faire valoir alors que tu présidais cette assemblée et que nous te savions par ailleurs en diriger plusieurs centaines dans le cadre de tes activités professionnelles. Tu as ces qualités d'innovateur et d'entrepreneur qui t'ont animé ces dernières années en développant des idées au-delà du conformisme et du conservatisme.*

*Tu vas nous manquer pour tes qualités de rassembleur, parce que bien plus de la moitié de notre groupe a rejoint la liste des candidats au Conseil municipal en ayant été convaincu par les motivations que tu as laissé échapper tout au long de ces trois législatures, durant plus d'une décennie, parce que si, toi, tu as le temps de faire, alors personne ne peut se targuer de ne pas l'avoir, bien servi toutefois par un secrétariat discret et efficace qui t'a secondé et assisté.*

*Il est très compliqué de résumer ici tes prises de parole ou de position exprimées durant près de cent vingt conseils municipaux et de plusieurs centaines de commissions, mais il nous restera une personnalité forte, libre de sa parole et de ses opinions, loin de toute prétention ou arrogance.*

*Bien heureusement, même ne siégeant plus, nous te saurons présent, participatif et engagé, à un titre plus personnel. Je sais qu'il y a le Conseil municipal et le service aux citoyens en général qui nous ont liés ces dernières longues années. Mais heureusement, au-delà de cela, il y a l'amitié que nous partageons depuis plus de vingt-cinq ans, et les meilleures années sont encore sûrement à venir.*

*Je terminerai par ces quatre mots, qui résumeront mon intervention, si vous ne l'aviez pas encore compris : il va nous manquer.*

**Mme la Présidente** déclare le huis clos.

La séance est levée par **Mme la Présidente** à 21h.20.

**Délibération prise lors de la séance  
du Conseil municipal du 27 avril 2023**

**Ouverture d'un crédit de réhabilitation de 970 000 F destiné  
à la réalisation des travaux de reconstruction des chambres et  
des collecteurs EU et EP au chemin de la Gradelle / chemin David-Munier**

vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Cologny adopté par le Conseil municipal par résolution du 26 février 2015,

vu la fiche action E.8.1.17 de la planification technique et financière du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la Commune de Cologny,

vu la planification technique et financière pour la Commune de Cologny validée par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA) en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

vu le rapport de la commission des routes & espaces publics du 2 février 2023,

vu le rapport d'étude établi par CERA SA en date du 5 avril 2023,

vu le devis estimatif établi par le service technique de la Commune de Cologny en date du 5 avril 2023,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Conseil administratif,

**le Conseil municipal décide à l'unanimité (18 voix)**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réhabilitation de 970 000 F destiné à la réalisation des travaux de reconstruction des chambres et des collecteurs EU et EP au chemin de la Gradelle / chemin David-Munier.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de 970 000 F, au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sous la rubrique n° 7206.46120.

**Délibération prise lors de la séance  
du Conseil municipal du 27 avril 2023**

**Ouverture d'un crédit de réfection de 112 000 F destiné  
à la mise sous tuyau du ruisseau Le Moulanais**

Vu le rapport technique relatif à l'établissement de la carte des dangers dus aux crues établi par le service de l'écologie de l'eau, Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, en date du 25 septembre 2014,

Vu l'offre de prestations de BMG Solution Sàrl établi en décembre 2022,

vu le courrier adressé par l'Office cantonal de l'eau, Département du Territoire, en date du 30 janvier 2023, à la Commune de Coligny,

vu le rapport de la commission des routes & espaces publics du 2 février 2023,

vu le devis général établi par le service technique de la Commune de Coligny en date du 4 avril 2023,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Conseil administratif,

**le Conseil municipal décide à l'unanimité (18 voix)**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réfection de 112 000 F destiné à la mise sous tuyau du ruisseau Le Moulanais.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de 112 000 F, au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7410.33002, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

**Délibération prise lors de la séance  
du Conseil municipal du 27 avril 2023**

**Ouverture d'un crédit d'engagement de 327 000 F destiné aux travaux de  
construction de trottoirs traversants à la route de La-Capite aux croisements avec  
les chemins Faguillon, de la Fraidieu, de Ruth et du Pré-Langard**

Vu le plan quadriennal 2023-2026 présenté au Conseil municipal lors de la séance du 24 novembre 2022,

vu l'offre de prestations établie en date 20 septembre 2022 par bcph Ingénierie,

vu les rapports de la commission des routes & espaces publics des 3 octobre 2022 et 2 février 2023,

vu le devis définitif établi en date du 4 avril 2023 par bcph Ingénierie,

vu le devis général établi en date du 4 avril 2023 par le service technique de la Commune de Cologny,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**le Conseil municipal**

**décide à l'unanimité (18 voix)**

1. De réaliser les travaux aux travaux de construction de trottoirs traversants à la route de La-Capite aux croisements avec les chemins Faguillon, de la Fraidieu, de Ruth et du Pré-Langard.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 327 000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 327 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

**Délibération prise lors de la séance du**  
**Conseil municipal du 27 avril 2023**

**Octroi d'une subvention unique d'investissement destinée au financement partiel**  
**du projet de rénovation et de transformation du Théâtre Le Crève-Cœur**  
**pour un montant de 100 000 F**

Vu le projet de rénovation et de transformation du Théâtre Le Crève-Cœur daté du 28 février 2023 de l'atelier bilan semadeni SNC présenté à la commission culturelle lors de sa séance du 15 mars 2023,

vu le rapport de la commission culturelle du 15 mars 2023,

sur proposition du Conseil administratif ,

**le Conseil municipal**

**décide à l'unanimité (18 voix)**

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de 100 000 F destinée au financement partiel du projet de rénovation et de transformation du Théâtre Le Crève-Coeur.
2. D'ouvrir un crédit de 100 000 F au Conseil administratif destiné au versement de cette subvention d'investissement.
3. De conditionner le versement de la subvention à la signature préalable par le Conseil administratif de la convention de modalités de subventionnement et de contre-prestations liant la commune et l'association du Théâtre Le Crève-Cœur.
4. De comptabiliser cette dépenses dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense au moyen de cinq annuités dès le première utilisation du bien estimée à 2024.